

CODE DE VIE

Approuvé par le Conseil d'établissement le 24 avril 2024.



**Centre
de services scolaire
des Découvreurs**

Québec 

UN CODE DE VIE BONIFIÉ

Le code de vie est la pierre angulaire de nos interventions éducatives, car il présente les attitudes et les comportements attendus des élèves en toute circonstance. Il balise les procédures, les tâches, l'environnement, mais surtout les relations. L'adoption de notre projet éducatif 2024-2028 a été une occasion pour bonifier notre code de vie. Rappelons-nous qu'un des objectifs de ce nouveau projet éducatif est le développement des compétences socio-émotionnelles de nos élèves. Or, c'est justement cet aspect que vient baliser le code de vie : les relations des élèves avec les autres, mais également les relations avec l'environnement qui les entoure. Il s'applique en tout temps : dans les classes, au service de garde, dans les activités parascolaires, dans les transports et dans les sorties éducatives. Bien entendu, chaque enseignant(e) ou éducateur ou éducatrice au service de garde dispose également de ses propres règles selon son système de gestion de classe ou de groupe.

Vous trouverez donc dans les pages suivantes un code de vie bonifié. Pour y arriver, nous nous sommes basés sur ce qui se fait ailleurs pour aller chercher les éléments les plus intéressants pouvant s'appliquer à l'Arbrisseau. Ainsi, nos interventions seront plus claires, plus conséquentes et plus cohérentes. D'ailleurs, l'efficacité collective des enseignants est le facteur ayant le plus de réussite dans la vie de nos élèves. Nous avons également ajouté des exemples au niveau des manquements majeurs et mineurs tout en donnant davantage d'exemples de conséquences logiques. C'est avec ces conséquences logiques que nous pouvons éduquer nos élèves à l'adoption de comportements responsables et adéquats.

Enfin, ce code de vie bonifié amène la notion de bons coups pour mettre en lumière les bons comportements. Une action éducative efficace doit également tenir compte de ceux-ci et les récompenser. La récompense des bons comportements était déjà en place à l'école, mais nous les communiquerons désormais aux parents en permettant aux élèves de rapporter le billet à la maison pour le montrer avec fierté à sa famille.

NOS VALEURS

Notre projet éducatif repose sur des valeurs partagées, qui constituent la base sur laquelle s'appuient les comportements et les choix de chaque personne qui fait partie de notre communauté scolaire.

BIENVEILLANCE

J'ai le souci de l'autre en l'accueillant, en lui offrant de l'aide, en le rassurant, en l'encourageant et en soulignant ses bons coups tout en étant à son écoute. J'ai également le souci de mon propre bien-être en acceptant l'aide offerte.

ENGAGEMENT

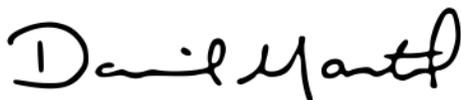
Je participe activement en étant positif et persévérant tout en m'efforçant de toujours donner le meilleur de moi-même.

COOPÉRATION

Je partage, j'échange, je collabore et je communique courageusement et respectueusement dans l'atteinte d'un but commun.

Enfin, rappelons-nous que nous travaillons avec des enfants en plein développement dont certains sont des préados. Malgré tout le cadre bienveillant, engagé et coopérant autour d'eux, il est évident que des accrochages surviendront. Tout comme nous le faisons auprès de vos enfants, nous nous attendons que les parents aient aussi une approche bienveillante et coopérante et engagée envers l'équipe-école dans la résolution de ces accrochages et dans les mesures d'aide qui pourraient être données à vos enfants.

Merci de votre confiance.



David Martel
Directeur

NOS RÈGLES

RÈGLE 1 : SÉCURITÉ	
<p style="text-align: center;">J'agis de manière sécuritaire</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour assurer ma sécurité et celle des autres, en tout temps et en toute circonstance</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Je demeure en tout temps sous la supervision d'un adulte. ⇒ Je respecte les limites de la cour. ⇒ Je respecte les règlements de la cour, du gymnase et des jeux extérieurs.
RÈGLE 2 : RESPECT DE SOI ET DES AUTRES	
<p style="text-align: center;">Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour le bien-être de tous dans l'école.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Je suis poli(e) envers les intervenants de l'école et les élèves en gestes et en paroles. ⇒ Je m'explique sans m'obstiner. ⇒ Je ne pousse pas les autres, je ne fais pas de jambettes. ⇒ Je n'intimide pas un autre élève. ⇒ Je respecte les autres et leurs différences.
RÈGLE 3 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MATÉRIEL	
<p style="text-align: center;">Je respecte mon matériel, celui des autres et les lieux</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour vivre dans un milieu propre et agréable.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Je garde mon environnement propre (pupitre, locaux, corridors, cour, toilettes). ⇒ Je dispose des déchets au bon endroit (recyclage, compost, poubelle). ⇒ Je prends soin du matériel prêté par l'école et acheté par mes parents. ⇒ Je ne fais aucun acte de vandalisme. ⇒ Je mange uniquement aux moments et endroits indiqués par les intervenants.
RÈGLE 4 : DÉPLACEMENT CALME OU EN SILENCE*	
<p style="text-align: center;">Je me déplace calmement ou en silence</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour créer un climat propice aux apprentissages.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Pour gagner du temps et respecter l'horaire de la journée.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ J'entre en silence et en marchant (matin, récréations, midi). ⇒ Je sors calmement (chuchote) et en marchant (récréation, midi, soir). ⇒ Sur les heures de classe, je circule en marchant et en silence.

* Avec l'âge des enfants du préscolaire, l'accent sera mis sur le modelage de ces comportements.

RÈGLE 5 : CONSIGNES ET PROCÉDURES

Je prends mes responsabilités d'élève

Pour devenir un citoyen responsable

- ⇒ J'arrive à l'heure.
- ⇒ Je respecte le code vestimentaire.
- ⇒ J'ai toujours mes souliers ou mes bottes dans mes pieds.
- ⇒ Je n'apporte pas de matériel de la maison (jouets, objets divers, etc.) y compris les appareils électroniques (téléphone cellulaire, tablette, montre-jouet)*.
- ⇒ Je respecte les règles de l'école en tout temps.
- ⇒ Je remets mes travaux à temps.

* Les bracelets d'exercice ou montres connectées ne sont pas interdits. Cependant, une mauvaise utilisation entraînera une confiscation de l'objet que le parent devra récupérer à l'école à la fin de la journée.

NOS ÉTAPES D'INTERVENTION

Nous valoriserons les bons coups par nos billets verts. Cependant, il arrive que certains comportements nécessitent une intervention éducative plus ciblée (manquement mineur) ou un arrêt d'agir (manquement majeur) suivi d'une intervention éducative. Ils permettent également à l'équipe-école de laisser des traces des interventions qui auront été faites auprès chaque enfant. Les manquements n'ont pas de conséquences à long terme sur le cheminement de l'élève. Rappelons-nous qu'il s'agit d'un outil qui vise à réparer le geste ou les paroles posés tout en intervenant auprès de l'enfant pour éviter les récidives. Notez que pour l'équipe-école, répliquer à des gestes ou des paroles violents par le même type de comportement est tout aussi inacceptable.

Les bons coups



Nos interventions éducatives reposent également sur la promotion des bons comportements qui correspondent aux valeurs de l'école. Ainsi, les comportements positifs et les gestes qui se démarquent en adéquation avec les valeurs de notre école seront soulignés. Les billets pourront être échangés contre une surprise au bureau de la direction.

Les manquements mineurs



Les manquements mineurs sont généralement de l'ordre de l'**indiscipline** ou de l'**incivilité**. Ils concernent davantage la gestion quotidienne de l'école ou de la classe (ex. refus de faire le travail demandé, refus de conséquence ou de consignes, argumentation, déplacements inappropriés dans l'école, mauvais comportement à la récréation). L'application des conséquences se fera selon le profil de l'élève, la nature et la gravité des paroles ou des gestes ainsi que la fréquence des comportements observés. L'élève aura également des mesures d'aide et les gestes réparateurs seront favorisés.

Exemples de manquements mineurs	
<ul style="list-style-type: none">• Refus de conséquence• Non-respect des consignes à répétition• Non-respect du code vestimentaire• Retards• Possession d'appareils électroniques• Possession à répétition de matériel non nécessaire ou inapproprié en classe• Briser un objet volontairement• Agir de façon non sécuritaire dans la cour d'école	<ul style="list-style-type: none">• Bavardage à répétition• Argumentation• Cours ou cris lors des déplacements• Bris de matériel ou dégât de tout genre• Bousculade (se pousser), altercation verbale ou physique, chicane*• Ridiculiser les autres*• Crachats sur le sol ou le mobilier.• Langage vulgaire*

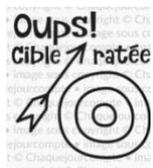
* Ces comportements peuvent être de l'intimidation, mais ce n'est pas systématique. La *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école* définit bien la différence entre la violence et l'intimidation. Pour ce genre de situation, les intervenants feront référence au Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire.

La gestion des manquements mineurs

- Avant de consigner un manquement mineur, des interventions éducatives auront été faites auprès de l'élève.
- Tous les manquements sont consignés dans le guide scolaire.

NIVEAUX	DÉMARCHES
1 ^{er} manquement	<ul style="list-style-type: none"> • L'adulte de l'école complète la fiche de manquement et la remet à l'élève afin d'informer le parent; • L'adulte de l'école fait un retour sur la situation et recherche des solutions avec l'élève (verbalement); • L'élève fait un geste réparateur; • L'élève fait signer son billet de manquement par son parent et il le rapporte le lendemain.
2 ^e manquement	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les démarches du 1^{er} manquement <p>PLUS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les parents par l'adulte concerné;
3 ^e manquement	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les démarches du 2^e manquement <p>PLUS</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'école, l'élève complète une activité de réflexion signée qui sera retournée à l'adulte de l'école qui a remis le manquement. • Rencontre parents, titulaires et élève;
4 ^e manquement	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les démarches du 3^e manquement <p>PLUS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les parents par la direction; • Rencontre entre les différents intervenants (élève, titulaire, parents et/ou direction). L'objectif étant de : <ul style="list-style-type: none"> → Préciser le comportement attendu chez l'élève; → Discuter des moyens à prendre afin que l'élève adopte le comportement attendu; → Proposer un contrat d'engagement pour l'élève; → S'entendre avec les parents sur le suivi à apporter à leur enfant afin que celui-ci puisse vivre du succès dans la démarche.
5 ^e manquement	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les démarches du 4^e manquement <p>PLUS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de mettre en place un plan d'intervention

Les manquements majeurs



Les manquements majeurs sont une atteinte grave et sont des gestes inacceptables. Ils constituent une atteinte grave au bien-être physique et psychologique d'une personne (violence physique ou verbale, intimidation, harcèlement, menaces), un danger (pour soi, les autres ou l'environnement), de même qu'une entrave à la sécurité que doit nécessairement assurer l'école à toute personne se trouvant sur son territoire. À cet égard, une fugue constitue un manquement majeur, puisqu'elle constitue un danger pour l'élève en fuite.

L'encadrement d'un manquement majeur entraîne un arrêt d'agir pour l'élève dont les comportements compromettent sa sécurité ou celle de son entourage immédiat. Ils entraînent généralement des sanctions et une intervention importante qui varieront selon le profil de l'élève, la nature et la gravité des paroles ou des gestes ainsi que leur fréquence.

Exemples de manquements majeurs

- Violence verbale* :
 - Insulter, injurier, humilier, harceler, se moquer méchamment de quelqu'un.
 - Intimider, menacer, forcer quelqu'un à faire quelque chose contre son gré.
- Violence physique* :
 - Frapper.
 - Cracher sur une autre personne.
 - Mordre, entrer ses ongles dans la peau.
 - Utiliser des objets pouvant blesser quelqu'un (bâton, roche, crayon, etc.).
 - Enfermer quelqu'un (toilette, espace clos)
- Vol et vandalisme* :
 - Endommager ou détruire volontairement un objet d'autrui ou de l'école.
 - Faire des graffitis ou graver sur des objets de l'école.
- Comportement désorganisé
 - S'opposer activement à l'autorité des intervenants tout en posant des gestes pouvant blesser les personnes. Nécessite une sécurisation des lieux ou des autres élèves.
- Fugue
 - Se sauver volontairement de l'école pour manquer des cours.
 - Se sauver de la classe, aller se cacher dans l'école et à l'extérieur de l'école.
- Comportement à caractères sexuel
 - Ces comportements sont balisés dans le *Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire*.

* Ces comportements peuvent être de l'intimidation, mais ce n'est pas systématique. La *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école* définit bien la différence entre la violence et l'intimidation. Pour ce genre de situation, les intervenants feront référence au Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire.

La gestion des manquements majeurs

Pour chaque manquement, la fiche de consignation des manquements majeurs est complétée et envoyée à la maison pour signature.

* Il pourrait arriver qu'un élève soit suspendu à la maison dans certaines circonstances.

Niveaux d'intervention	Démarches
1 ^{er} manquement	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève est immédiatement retiré* de son groupe (classe, service de garde) ou de son activité. • L'adulte de l'école informe le responsable ou la direction de l'école de l'événement. • La direction informe les parents. • L'adulte de l'école complète la fiche de manquement et la remet à l'élève pour signature. • L'élève est accompagné pour une demi-journée à l'école. Durant ce temps, l'élève est accompagné dans son activité de réflexion par le personnel de l'école. Il est également accompagné dans son geste de réparation avant de réintégrer son groupe. Notez que la durée peut être moindre si l'élève est disponible à la réflexion et si toutes les mesures de soutien sont complétées. • Si l'élève est calme et disposé, il réintègre sa classe avec le travail complété. • L'élève fait signer son billet de manquement par son parent et le rapporte le lendemain.
2 ^e manquement	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les démarches du 1^{er} manquement. <p>PLUS</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève est accompagné pour une journée à l'école. Durant ce temps, l'élève est accompagné dans son activité de réflexion par le personnel de l'école. Il est également accompagné dans son geste de réparation avant de réintégrer son groupe. Notez que la durée peut être moindre si l'élève est disponible à la réflexion et si toutes les mesures de soutien sont complétées. • La direction, l'adulte présent et le titulaire rencontrent les parents de l'élève pour discuter des modalités de retour en classe. Une réintégration progressive est possible.
3 ^e manquement	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les démarches du 2^e manquement <p>PLUS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse du dossier de l'enfant afin de voir les mesures d'aides additionnelles pouvant être apportées (consultation auprès des conseillers pédagogiques du centre de services, référencement au CLSC, référencement à la policière éducatrice, etc.). • Mise en place d'un plan d'intervention ou révision de celui-ci.

NOS MESURES D'AIDE

Les conséquences se divisent en deux volets : nos mesures d'accompagnement et nos gestes réparateurs. La conséquence choisie dépendra de plusieurs facteurs : historique de l'élève pour le même comportement, nature du manquement ou du non-respect d'une règle, endroit où l'événement s'est déroulé. Une conséquence peut être donnée sans avoir de manquement. Par exemple, on pourrait demander à un élève qui court dans l'école de refaire le chemin en marchant. Dans un tel cas, il n'y a pas de manquement ni de communication avec les parents.

NOS MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures d'accompagnement sont les actions que peuvent réaliser les intervenants de l'équipe-école auprès des élèves. Celles-ci varient selon une multitude de facteurs comme l'âge de l'enfant, la nature, la fréquence et la gravité du comportement, etc.

Exemples de mesures d'accompagnement	
<u>Mesures relatives à la communication</u> <ul style="list-style-type: none">• Avertissement verbal• Discussion avec un adulte• Appel ou message aux parents• Message dans l'agenda• Rencontre avec la direction• Rencontre à l'école avec les parents• Médiation entre les élèves	<u>Mesures de modelage</u> <ul style="list-style-type: none">• Pratique du bon comportement• Atelier de développement des habiletés sociales• Activité de réflexion dirigée• Réflexion écrite• Support au comportement par l'éducateur• Plan de modification de comportement
<u>Mesures relatives au suivi</u> <ul style="list-style-type: none">• Feuille de route objective• Contrat d'engagement	<u>Mesures disciplinaires</u> <ul style="list-style-type: none">• Suspension à l'interne• Suspension à la maison par la direction
<u>Mesures relatives à la supervision</u> <ul style="list-style-type: none">• Récréation supervisée• Période(s) d'étude et de travaux obligatoires (3^e cycle)• Retenue• Surveillance accrue d'un adulte• Perte d'un privilège• Reprise du temps perdu• Diner seul pendant une période déterminée• Diner avec un autre groupe au service de garde• Retrait du jeu• Confiscation de l'objet	<u>Mesures de services</u> <ul style="list-style-type: none">• Référencement aux professionnelles de l'école, au CLSC, à la DPJ, à la policière éducatrice, mise en place d'un plan d'intervention, etc.

NOS GESTES RÉPARATEURS (CONSÉQUENCES LOGIQUES)

Pour une intervention éducative efficace, le geste réparateur est extrêmement important. Comme son nom l'indique, celui-ci est une action qui vise à réparer les torts ou les dommages causés à une autre personne ou à l'environnement. Voici une liste non exhaustive de gestes réparateurs pouvant être utilisés par l'équipe-école

Exemples de gestes réparateurs (conséquences logiques)	
<ul style="list-style-type: none">• Tout geste pertinent proposé par l'élève lui-même• Reprendre le temps perdu• Jouer avec la personne impliquée• Faire le ménage de la classe pendant une récréation• Effacer les graffitis• Présenter des excuses verbalement• Téléphoner aux parents pour expliquer ce qui a été fait• Réparation de l'objet brisé• Remplacement de l'objet brisé	<ul style="list-style-type: none">• Faire un dessin ou une carte d'excuse• Apporter de l'aide aux autres dans une matière• S'expliquer à l'autre• Aider le concierge dans une tâche• Participer à un travail communautaire• Faire une affiche pour illustrer le bon comportement• Nettoyer son dégât• Réparer ou remplacer (\$) ce qui est brisé• Pratique guidée

Élève : _____ Niveau : _____ Classe : _____

NOS RÈGLES 1. J'agis de manière sécuritaire. 2. Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles
3. Je respecte mon matériel, celui des autres et les lieux. 4. Je me déplace calmement ou en silence.
5. Je prends mes responsabilités d'élèves

Manquement 1	Règle	Description de la situation et réparation :
Date : Heure :	_____	
Élément non respecté :		_____ _____ _____ _____
_____ _____ _____		
		Signatures

		Intervenant Titulaire Parent

Manquement 2	Règle	Description de la situation et réparation :
Date : Heure :	_____	
Élément non respecté :		_____ _____ _____ _____
_____ _____ _____		
		Signatures

		Intervenant Titulaire Parent

Manquement 3	Règle	Description de la situation et réparation :
Date : Heure :	_____	
Élément non respecté :		_____ _____ _____ _____
_____ _____ _____		
		Signatures

		Intervenant Titulaire Parent

Manquement 4	Règle	Description de la situation réparation :
Date : Heure :	_____	
Élément non respecté :		_____ _____ _____ _____
_____ _____ _____		
		Signatures

		Intervenant Titulaire Parent

Manquement 5	Règle	Description de la situation et réparation :
Date : Heure :	_____	
Élément non respecté :		_____ _____ _____ _____
_____ _____ _____		
		Signatures

		Intervenant Titulaire Parent

**FEUILLE DE CONSIGNATION DES MANQUEMENTS MINEURS ET
DES MESURES DE SOUTIEN APPORTÉES À L'ÉLÈVE**

Dans notre mission éducative, il arrive régulièrement que des mesures de soutien soient faites sans que l'élève ait un manquement mineur.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	
Élément	Date / remarque
Avertissement verbal	
Discussion avec un adulte ou la direction	
Médiation entre les élèves	
Feuille de route objective	
Contrat d'engagement	
Récréation supervisée	
Période d'étude/travaux obligatoire (3 ^e cycle)	
Retenue	
Surveillance accrue d'un adulte	
Perte d'un privilège	
Reprise du temps perdu	
Pratique du bon comportement	
Atelier de développement des habiletés sociales	
Réflexion écrite	
Support au comportement par l'éducateur	
Plan de modification du comportement	
Diner seul pendant une période déterminée	
Diner avec un autre groupe pendant une période déterminée	
Retrait du jeu pendant une période déterminée	
Confiscation de l'objet	
Suspension à l'interne	
Suspension à la maison par la direction	
Référencement ou échange avec les professionnelles de l'école ou de l'externe	

GESTES RÉPARATEURS	
Élément	Date / remarque
Geste proposé par l'élève	
Reprendre le temps perdu	
Jouer avec la personne impliquée	
Faire le ménage de la classe pendant une récréation	
Effacer les dessins / graffitis	
Nettoyer son dégât	
Faire un dessin ou une lettre d'excuses	
Présenter des excuses verbales	
Téléphoner à ses parents pour expliquer ce qu'il a fait	
Réparer l'objet brisé	
Remplacer l'objet brisé	
Apporter de l'aide aux autres dans une matière	
S'expliquer à l'autre	
Aider le concierge dans une tâche	

**FEUILLE DE CONSIGNATION DES MANQUEMENTS MAJEURS ET
DES MESURES DE SOUTIEN APPORTÉES À L'ÉLÈVE**

Dans notre mission éducative, il arrive régulièrement que des mesures de soutien soient faites sans que l'élève ait un manquement mineur.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	
Élément	Date / remarque
Avertissement verbal	
Discussion avec un adulte ou la direction	
Médiation entre les élèves	
Feuille de route objective	
Contrat d'engagement	
Récréation supervisée	
Période d'étude/travaux obligatoire (3 ^e cycle)	
Retenue	
Surveillance accrue d'un adulte	
Perte d'un privilège	
Reprise du temps perdu	
Pratique du bon comportement	
Atelier de développement des habiletés sociales	
Réflexion écrite	
Support au comportement par l'éducateur	
Plan de modification du comportement	
Diner seul pendant une période déterminée	
Diner avec un autre groupe pendant une période déterminée	
Retrait du jeu pendant une période déterminée	
Confiscation de l'objet	
Suspension à l'interne	
Suspension à la maison par la direction	
Référencement ou échange avec les professionnelles de l'école ou de l'externe	

GESTES RÉPARATEURS	
Élément	Date / remarque
Geste proposé par l'élève	
Reprendre le temps perdu	
Jouer avec la personne impliquée	
Faire le ménage de la classe pendant une récréation	
Effacer les dessins / graffitis	
Nettoyer son dégât	
Faire un dessin ou une lettre d'excuses	
Présenter des excuses verbales	
Téléphoner à ses parents pour expliquer ce qu'il a fait	
Réparer l'objet brisé	
Remplacer l'objet brisé	
Apporter de l'aide aux autres dans une matière	
S'expliquer à l'autre	
Aider le concierge dans une tâche	